

Arrêté N° 2004.....¹⁶⁸ MS/CAB
portant nomination d'un chef de
projet «Spiruline Nayalgué » ✓

LE MINISTRE DE LA SANTE ✓



- Vu** la Constitution ; ✓
- Vu** le Décret n° 2002-204/PRES/PM/ du 6 juin 2002 portant nomination du Premier Ministre ; ✓
- Vu** le Décret n° 2004-003/PRES/PM/ du 17 janvier 2004 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ; ✓
- Vu** le Décret n° 2004-003/PRES/PM/ du 17 janvier 2004 portant attributions des membres du Gouvernement du Burkina Faso ✓
- Vu** le Décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé ; ✓
- Vu** la convention de partenariat du 26 janvier 2004, entre le Ministère de la Santé, le Ministère de Finances et du Budget, le Diocèse de Koudougou et le Consortium d'ONG CODEGAZ -TECHNAP ✓

ARRETE ✓

Article 1 : Dr. Mahamadou COMPAORE Mle 29622 R, Directeur Général de la Pharmacie du Médicament et des Laboratoires, est nommé chef de projet « Spiruline Nayalgué »: ✓

Article 2 : le Secrétaire Général du Ministère de la Santé est chargé de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature. ✓

Article 3 : le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 23 JUN 2004

AMPLIATIONS

- Présidence du Faso
- Premier Ministère
- MESSRS
- MAHRHA
- MFB
- MCPEA
- Diocèse de Koudougou
- CODEGAZ
- CAB Ministère de la Santé
- SG Ministère de la Santé
- Toutes Directions Centrales
- DS/DRS
- journal officiel
- intéressé
- archives chrono



Bédouma Alain YODA

Officier de l'Ordre National